

Lucerne, le 30 août 2011

Recrudescence de la violence juvénile

Les blessures dues à des actes de violence se sont multipliées depuis le milieu des années 90, un constat qui se limite à l'espace public. Les jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans sont tout particulièrement touchés. Les incidents ont lieu de plus en plus souvent en fin de semaine, dans les grandes villes et après minuit. Un revirement de tendance n'est pas en vue.

Une nouvelle étude du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) intégrant les années 2007 à 2009 confirme la tendance qui ressortait d'une première analyse basée sur les statistiques réalisées jusqu'en 2006: les blessures dues à des actes de violence se sont multipliées au cours des quinze dernières années. Les chiffres des assureurs-accidents corroborent ceux de la Statistique policière de la criminalité (SPC). Un revirement de tendance n'est pas en vue.

L'étude analyse les cas de personnes exerçant une activité lucrative, assurées à titre obligatoire contre les accidents, soit près de la moitié de la population résidente permanente. L'auteur de l'étude, Bruno Lanfranconi, responsable du secteur statistique de la Suva, estime qu'extrapolé à l'ensemble de la population suisse, quelque 16 000 personnes ont probablement subi en 2009 une blessure ayant nécessité une consultation médicale à la suite d'un acte violent.

Premiers touchés: les jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans

Les jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans sont le plus largement touchés. Le risque de blessures a triplé entre 1995 et 2009. Dans cette tranche d'âge, treize assurés sur mille ont subi en 2009 une blessure due à un acte violent. Parmi les femmes du même âge, en revanche, seuls deux à trois cas pour mille ont été recensés au cours des dernières années.

En sortie après minuit

La plupart des blessures dues à des actes de violence surviennent en fin de semaine, durant les sorties, entre minuit et six heures du matin. 70% des hommes blessés le sont dans l'espace public, contre 50% pour les femmes. L'heure la plus dangereuse se situe entre une et deux heures du matin pour les hommes et entre deux et trois heures pour les femmes. Le risque est particulièrement élevé dans les grandes villes, ce qui s'explique principalement par l'attraction qu'elles exercent sur les noctambules. La proportion moyenne de non-autochtones parmi les jeunes hommes concernés a grimpé à 60%, mais elle varie fortement d'une ville à l'autre: alors qu'à Berne, 75% des jeunes hommes blessés âgés de 15 à 24 venaient d'ailleurs, leur proportion ne dépassait pas 45% à Winterthour, qui ferme la marche.

Chiffres stables dans l'espace privé et au travail

Contrairement à l'évolution observée sur la voie publique, les blessures dues à des

actes de violence ne tendent pas à augmenter dans l'espace privé. Par contre, les femmes y sont deux fois plus souvent victimes de violences que les hommes.

Par ailleurs, aucune augmentation des blessures dues à des actes de violence dans le cadre de l'activité professionnelle n'a été relevée. Ce sont les membres des services de police qui risquent le plus d'être blessés au travail en raison d'actes de violence (11 pour 1000). Ce risque reste toutefois inférieur à celui que courent les jeunes hommes de 15 à 24 ans pendant les loisirs.

Pas de réponse appropriée à la violence dans l'espace public

L'auteur de l'étude parvient à la conclusion que, contrairement à l'action décidée menée contre la violence dans l'espace privé et professionnel, aucune réponse adéquate n'a été apportée à ce jour à la violence dans l'espace public.

((Infobox))

Premier inventaire des blessures dues à la violence à l'armée

La multiplication des cas de violence ne se limite pas à la vie civile. L'assurance militaire constate elle aussi une augmentation des blessures dues à des actes de violence subies par de jeunes militaires. Près de 40% des cas surviennent pendant les sorties ou les permissions. Les deux tiers des victimes sont âgées de 18 à 24 ans.

L'étude peut être consultée sur www.suva.ch/medias.

Informations aux médias:

Jean-Luc Alt, Communication d'entreprise,
tél. 026 350 37 81, jeanluc.alt@suva.ch

Informations complémentaires: www.suva.ch

S'abonner à la Newsletter Suva: www.suva.ch/newsletter-f

La Suva exerce son activité depuis 1918 et emploie près de 3000 personnes au siège de Lucerne, dans ses 19 agences réparties dans toute la Suisse et dans ses deux cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion. Entreprise indépendante de droit public, elle assure près de 115 000 entreprises, soit deux millions d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles. La Suva génère un volume de primes d'environ 4,3 milliards de francs. Depuis 2005, elle assume aussi la gestion de l'assurance militaire sur mandat de la Confédération. Ses prestations comprennent la prévention, l'assurance et la réadaptation. L'entreprise est financièrement autonome et ne perçoit pas de subventions. Ses excédents de recettes sont redistribués aux assurés sous forme de réductions de primes. Les partenaires sociaux – employeurs et salariés – de même que la Confédération sont représentés au sein de son Conseil d'administration.